

7ème séminaire de Droit du travail Les nouvelles dispositions sur les congés

**Jeudi 10 février 2022
13h00 à 17h45
Université de Neuchâtel**

Pour la 7ème année consécutive, l'association HR Neuchâtel, la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie et la Fédération des entreprises romandes Neuchâtel s'associent pour organiser une manifestation en commun.

En 2021, de nombreux changements sont intervenus en droit du travail, que ce soit l'introduction du congé de paternité, le congé de prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé ou le congé pour prise en charge de proches, mais aussi une modification du régime de l'assurance maternité.

Ce séminaire est l'occasion pour les employeurs et les responsables RH de faire le point sur ces nouveautés. Les différents intervenants, tous spécialistes en droit du travail, présenteront de manière concrète les changements législatifs et les implications pour les entreprises.

Programme

13h00	Accueil des participants
13h20	Mot de bienvenue Mike Pessotto, Président HR Neuchâtel
13h30 - 14h00	Actualités en droit public du travail Deborah Balicki, Juriste, Cheffe suppléante du secteur Protection des travailleurs au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Berne
14h00-14h50	Le congé paternité José Zila, avocat spécialiste FSA en droit du travail, Neuchâtel Régine de Bosset, avocate, service juridique CNCI, Neuchâtel
14h50 - 15h20	Le congé maternité Roxane Zappella, juriste, titulaire du brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales, directrice FER Neuchâtel
15h20 - 15h40	Questions

15h40 – 16h00	Pause
16h00- 16h40	Les congés pour prise en charge de proches Bassem Zein, juriste, DES IHEI, collaborateur scientifique à l'Office fédéral de la justice (OFJ), domaine de direction du droit privé, Berne
16h40 - 17h20	Le congé de prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé Pierre Matile, avocat, CJE Sàrl, Cortaillod Régine de Bosset, avocate, service juridique CNCI, Neuchâtel
17h20 -17h40	Questions
17h40 – 17h45	Conclusion

Lieu (à choix)

- **En présentiel** : Université de Neuchâtel, Faculté de Droit, Avenue du Premier-Mars 26, à Neuchâtel, Aula D 67 (2^{ème} étage)

Un certificat COVID ainsi qu'une pièce d'identité seront exigés, sous réserve de modification des mesures par les autorités en matière de manifestations

- **Par visioconférence via Webex** (le lien de connexion sera transmis quelques jours avant la manifestation)

Inscription

Délai : 3 février 2022

Inscriptions en ligne sur le site de HR Neuchâtel.

CHF 100.- pour les membres de HR Neuchâtel, de la CNCI et de la FER Neuchâtel /
CHF 150.- pour les non-membres

L'inscription sera confirmée par courriel. En cas de désistement après le délai d'inscription, la finance d'inscription sera considérée comme due et non-remboursable.

Responsables de la manifestation

Régine de Bosset, avocate, service juridique CNCI: regine.debosset@cnci.ch 032 727 24 27

Roxane Zappella, directrice FER Neuchâtel : roxane.zappella@fer-ne.ch 032 727 37 16